

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 14 décembre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 116 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Magali GARDE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Alain LAURENS - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Zaven ALEXANIAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Bruno GILLES - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Antoine LORENZI - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Samia GHALI représentée par Christophe MADROLLE - Mourad KAHOUL représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Corinne LEGAL représentée par Michel LO IACONO - Marie-Louise LOTA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Bernard MOREL représenté par Vincent GOMEZ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Haouaria HADJ CHICK - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Gérard CHENOZ - Benoît PAYAN représenté par François-Noël BERNARDI - Marc POGGIALE représenté par Joël DUTTO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sonia ARZANO - Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Pascal GILLET - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Renaud MUSELIER - Tahar RAHMANI - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Guy TEISSIER.

Signé le 14 Décembre 2012  
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **REX 001-837/12/CC**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'Université d'Aix Marseille pour le projet Prôtis. DGDAT 12/9016/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le projet « Prôtis » a pour objectif la construction de la réplique navigante d'un navire grec massaliote du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. découvert à Marseille. Il s'inscrit dans la programmation de Marseille-Provence, capitale européenne de la Culture 2013.

Ce programme d'archéologie expérimentale a été conçu par l'équipe d'archéologie navale du Centre Camille Jullian (UMR 7299, Aix-Marseille Université - CNRS) qui fut responsable de la fouille et de l'étude des épaves antiques de la place Jules-Verne à Marseille.

Découverte et fouillée en 1993, lors des travaux d'aménagement de la place Jules-Verne à Marseille, l'épave grecque Jules-Verne 9 a fait l'objet d'études approfondies permettant sa restitution et la construction de sa réplique navigante baptisée Gyptis.

Gyptis est une grande barque côtière à propulsion mixte (voile et rames), ayant notamment servi à la pêche au corail. Mesurant près de 10 m de longueur et 1,88 de largeur, le navire a été entièrement construit « sur bordée » par ligatures.

Sur le plan scientifique, la construction de la réplique navigante (échelle 1) Gyptis dans le cadre d'un programme d'archéologie expérimental, actuellement unique en France, vient aujourd'hui achever l'étude de l'épave Jules-Verne 9. La construction du bateau selon les techniques de l'époque conduira à une meilleure compréhension des techniques de construction « sur bordée » et par ligatures; sa navigation expérimentale permettra d'évaluer les capacités nautiques du navire et d'appréhender les techniques de navigation de l'époque.

Sur le plan patrimonial, la construction de ce navire grec massaliote valorisera le patrimoine historique et maritime le plus ancien de la ville de Marseille. Ayant navigué au cours du VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C., le navire a été construit par les descendants directs des colons phocéens qui fondèrent Massalia vers 600 av. J.-C., sous la conduite de Prôtis.

Cette construction doit s'effectuer d'ici la fin de l'été 2013 afin de procéder aux expérimentations de navigabilité de l'embarcation et pour permettre sa participation aux manifestations culturelles de Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture.

L'université d'Aix Marseille est le maître d'ouvrage de cette opération et le CNRS apporte son concours scientifique.

La Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ont convenu de financer ensemble et dans le cadre du contrat de développement qui les lie, adopté par délibération FCT 006-415/11/CC du 8 juillet 2011, ce projet d'un coût total de 452 000 euros HT soit 320 000 euros pour la Région et 132 000 euros pour la Communauté Urbaine.

Une convention sera conclue entre les partenaires Région, Communauté Urbaine, Université d'Aix Marseille et CNRS qui définira les conditions du concours financier et les conditions de réalisation de ce projet.

Il est aujourd'hui proposé d'attribuer une subvention de 132 000 euros à l'Université d'Aix Marseille.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Signé le 14 Décembre 2012**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 006-415/11/CC du 8 juillet 2011 ;
- Le plan de financement du projet Prôtis ;
- La demande de financement formulée par l'Université d'Aix Marseille.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt scientifique et patrimonial du projet ;
- La valorisation qu'il apporte ;
- Son intégration dans le programme Marseille Provence 2013.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 132 000 euros à l'Université d'Aix Marseille pour le projet « Prôtis – Construction de la réplique navigante d'un navire grec archaïque ».

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013 de la Communauté Urbaine Nature 204182 - Sous Politique B330 - Fonction 90 - Service 5DDEAL.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Aux Relations internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI